



11 janvier 2013

R3 - Troisième correction du Rhône Mise à l'enquête de la fiche de coordination du Plan directeur cantonal

(IVS).- La coordination du projet de la 3^{ème} correction du Rhône avec les autres utilisations du sol fait l'objet d'une fiche spécifique du Plan directeur cantonal. Cette fiche de coordination est mise à l'enquête publique dès ce vendredi 11 janvier durant 90 jours.

Le Plan d'aménagement R3 2012 (PA-R3 2012) a été récemment validé par le Conseil d'Etat. Fixant la variante d'aménagement du Rhône de sa source au Léman, il sert aussi de référence pour l'établissement du projet de fiche de coordination « Troisième correction du Rhône » à introduire dans le Plan directeur cantonal. Cette fiche de coordination fixe les principes à respecter ; elle définit les tâches respectives du canton et des communes.

Une première version de fiche avait été établie et mise en consultation au cours de l'année 2010. Elle a ensuite été adaptée sur la base des résultats de la consultation et du projet Rhône optimisé et validé (PA-R3 2012). Aujourd'hui, conformément aux articles 7 et 8 de la législation cantonale sur l'aménagement du territoire, il s'agit de procéder à la mise à l'enquête publique de cette fiche auprès de toutes les communes durant 90 jours, soit du 11 janvier 2013 au 11 avril 2013.

Une fois ce délai échu, les communes transmettent au Conseil d'Etat leur prise de position ainsi que leur détermination sur les observations déposées par l'intermédiaire de l'instance cantonale compétente pour la gestion du Plan directeur cantonal, soit le Service du développement territorial, Bâtiment Mutua, Rue des Cèdres 11, 1950 Sion.

Il s'agira ensuite d'évaluer les observations issues de l'enquête publique ; puis le Conseil d'Etat arrêtera la fiche et le soumettra au Grand Conseil pour adoption sous la forme d'une décision, avant son approbation par le Conseil fédéral.

.

Personnes de contact

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du DEET - 027 606 23 00

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00

Damian Jerjen, Service du développement territorial - 027 606 32 55

